

<p align="center">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</p> <p align="center">Séance du 13 mars 2018</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Présents : 33 Absents : 2 Pouvoirs : 2 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 40/2018</p>	<p>L'an deux mille dix-huit, le treize Mars à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes, Chêne-en-Semine, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 07 Mars 2018</p> <p>Présents : Mesdames Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFAVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Carine LAVAL donne son pouvoir à Bernard THIBOUD, Corinne GUISEPPIN donne son pouvoir à Michel BOTTERI.</p> <p>Absents : Messieurs Jean-Marc LAGRIFFOUL, Pascal COULLOUX.</p> <p>Michel BOTTERI est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : SOCIAL – Tènements fonciers Maison de Vie – Seyssel

Vu la délibération n° CC 271/2017 du 11 juillet 2017 portant sur la restitution d'un tènement foncier concernant la maison de santé de Seyssel,

Considérant que la parcelle cadastrée en section C n°2373, d'une surface de 1 022 m² appartient à la Communauté de Communes Usse et Rhône et que celle-ci devait être restituée à la mairie de Seyssel Haute-Savoie en vertu de la délibération n° CC 271/2017 du 11 juillet 2017 car un portage privé assurait un projet de maison de santé dans la commune.

Considérant que le projet de maison de santé en portage privé ne se fait pas et que, dans ces conditions, la Communauté de Communes Usse et Rhône va porter elle-même un projet de Maison de vie à Seyssel, composé de cabinets médicaux et paramédicaux et de logements.

Considérant que la Communauté de Communes Usse et Rhône a besoin de l'assiette foncière de sa parcelle,

Considérant que la Communauté de Communes Usse et Rhône a également besoin de la parcelle cadastrée en section C n°2372, d'une surface de 292 m², appartenant à la mairie de Seyssel Haute-Savoie, sise entre la parcelle qui lui appartient et celle cadastrée en section C, n°2371, de propriété privée mais comprise dans le périmètre du projet.

Envoyé en préfecture le 20/03/2018

Reçu en préfecture le 20/03/2018

Affiché le

SLOW

ID : 074-200070852-20180313-DELIB402018-DE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré .

ANNULE la délibération n° CC 271/2017 du 11 juillet 2017 portant sur la restitution d'un tènement foncier concernant la maison de santé de Seyssel,

CONSERVE la parcelle cadastrée en section C n°2373 dans le patrimoine de la Communauté de Communes Usse et Rhône,

DEMANDE la cession de la parcelle cadastrée en section C n°2372 à la mairie de Seyssel Haute-Savoie.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Paul RANNARD



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.